

Extrait du registre des délibérations du bureau du comité syndical du PETR – Séance du 22 septembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 22 septembre à 18 heures, les membres du bureau du comité syndical du PETR, se sont réunis, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

Membres du bureau présents (12/15) Jérémie CRABBE, Eric GERARD, Eric GIRONDEAU, Eric GOURLOO, Harold HUWART, Martial LECOMTE, Eric LEGROS, Eric LEGROS, Marie-Christine LOYER, Xavier NICOLAS, Victor PROVOT, René ROUSSELLE, Catherine STROH.

Invités : Michel KRECKE Président du Conseil de développement, Mylène RENARD (conseil régional)

Membres et invités excusés : Claude EPINETTE, Christophe LEFEBURE.

N° 16-09-2022 Territoire d'Industrie : Filière Miscanthus

Dans le cadre du Territoire d'Industrie de la Vallée de l'Huisne, Madame la Présidente sollicite les membres du bureau du PETR la validation de la poursuite de l'action

« Projet de lancement Filière Miscanthus en Eure-et-Loir et pour Perche Industrie (Territoire d'Industrie de la Vallée de l'Huisne), extension de la mission menée pour la Vallée de la Seine et le bassin parisien et autorise les chargés de projet Territoire d'Industrie à rechercher et mobiliser les financements liés à cette action ».

Budget prévisionnel accompagnement filière plastique biosourcé – 3 ans : 35 000 €

Plan de Financement TTC Année 1 : 12 000 €

	DEPENSES TTC	FINANCEURS	RECETTES
BIOMIS G3	12 000 €	Chartres Agglo	4 000 €
		CDC Portes Euréliennes d'Ile de France	4 000 €
		CDC de l'Huisne Sarthoise	1 200 €
		CDC du Perche	1 200 €
		CDC des Collines du Perche Normand	800 €
		CDC Cœur du Perche	800 €
TOTAL :	12 000 €		12 000 €

➤ **Les membres du bureau du PETR** après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1- **Décident** la poursuite de l'action.
- 2- **Valident** le budget 2022-2023
- 3- **Approuve** l'appel à participation des 4 Communautés de communes composant l'entente intercommunale de la vallée de l'Huisne dans le cadre de Territoire Industrie, sur le financement du reste à charge de la dépense.
- 4- **Autorisent** le PETR du Perche 28 à porter l'action pour le compte de l'entente communautaire,
- 5- **Autorisent** Madame la Présidente du PETR du Perche 28 à rechercher des financements complémentaires liés à l'action.
- 6- **Autorisent** Madame la Présidente à mener l'ensemble des démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme



Bureau du 22 septembre 2022,
Marie-Christine LOYER
Présidente

Pôle Territorial du Perche PETR

1 bis, rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou

Tél. 02 37 29 09 29

Siret 200 059 772 00018